

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

13/4 – RAPPORTS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
CONSACRÉS AUX RESSOURCES HUMAINES ET AU STATIONNEMENT
URBAIN DE LA MEL

La Chambre Régionale des Comptes a transmis, le 3 novembre 2016 à Monsieur le Maire, un rapport consacré aux ressources humaines de la Métropole Européenne de Lille comportant les observations définitives de la Chambre sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, concernant les exercices 2009 et suivants en application des dispositions de l'article L.243-7-II du code des juridictions financières.

Elle a également transmis, le 30 décembre 2016, à Monsieur le Maire un rapport consacré au stationnement urbain sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille concernant les exercices 2009 et suivants.

Le code des juridictions financières prévoit conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) que ces rapports doivent être présentés par le Maire de chaque commune au conseil municipal.

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil municipal ces Rapports d'Observations Définitives et de leurs réponses.